



**COVID : En cas de mesures nationales ou locales de reconfinement, si le suivi de l'activité ne pouvait être assuré sous forme dématérialisée, l'association s'engage à ne pas encaisser les chèques des trimestres non réalisés**

### **Guitare Acoustique Électrique**

Mercredi matin 8-12 ans - 33 séances de 30min *Salle des associations*  
Mardi soir et Mercredi soir + de 12 ans - 33 séances de 50min  
400 €/an 8-12 ans - 600 €/an + de 12 ans

**Contact & Inscription :** Benjamin MONTRICHARD - benjamin.montrichard@gmail.com

### **Méditation**

Lundi 20h15 – 22h *Maison pour tous*  
45 €/an - Adulte

**Contact & Inscription :** Vincent BENARD - benardvincent@free.fr

### **Théâtre**

Mardi 20h30 – 22h30 + 1 dimanche /mois dès janvier *Périscolaire*  
100 €/an - Ados ou 200 €/an - Adulte

**Contact & Inscription :** Jean Marc CHALOPIN - jean-marc.chalopin@orange.fr

### **Apéro lecture**

Jeudi 20h30 *Bibliothèque*  
10€/an - Echanges autour d'un livre tous les premiers jeudis du mois

**Contact & Inscription :** Jean Marc CHALOPIN - jean-marc.chalopin@orange.fr

### **Conversation anglaise**

Lundi, mardi, jeudi - plus d'informations le jour du forum *Salle des associations*  
160€/an - Enfant / Ado / Adulte - 3 groupes de 6 personnes

**Contact & Inscription :** Axèle CHARPILLET - axelete2006@outlook.fr

Vous pouvez d'ores et déjà vous pré-inscrire par mail auprès des responsables d'activités. Ils seront présents lors du forum le 4 septembre 2021 au city stade de Geneuille - 15 Chemin de la prairie - pour vous fournir tous les renseignements nécessaires et répondre à vos questions.

L'adhésion à l'association Familles Rurales de Geneuille est de 20€/an/famille. Elle permet à toute la famille d'accéder aux différentes activités proposées par les associations Familles Rurales de toute la France. Elle symbolise votre engagement et votre soutien dans les valeurs de notre mouvement.

Les règlements des activités doivent être effectués par : chèque, espèces ou chèques vacances le jour de l'inscription. Il sera demandé un règlement par activité et par personne participante. Il est également possible de régler en 3 fois par chèque (faire les 3 chèques à l'inscription).

Une séance d'essai est possible en septembre. Un nombre minimum de participants est nécessaire fin septembre pour confirmer la poursuite de l'activité sur l'année en cours. Ainsi, nous nous réservons donc la possibilité de supprimer une activité dont le nombre de participants inscrits serait insuffisant. Dans cette hypothèse, les cotisations seraient alors remboursées au prorata du nombre de séances effectuées.

Belle rentrée à vous

L'équipe de Familles Rurales Geneuille

IMPRIME PAR NOS SOINS NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE